



Comment mettre mon frère sous curatelle et préserver son héritag

Par **salherbe**, le **25/02/2009** à **16:02**

Notre père vient de décéder et nous devons moi et mon frère majeur hériter d'une somme assez importante.

Ce qui m'inquiète, c'est que mon frère est très fragile, il perçoit une allocation d'adulte handicapé et n'est pas, malgré une certaine autonomie, capable de gérer un capital financier important. Il vit chez ma mère, qui, n'ayant aucun revenu régulier, profite des allocations et de la pension que versait mon père à mon frère. Elle est incapable de gérer un budget et s'endette régulièrement. Elle pense bénéficier de l'héritage de mon frère pour vivre.

J'aimerais donc faire une demande de curatelle d'état pour mon frère. Seulement ma mère exerce une telle influence sur celui-ci qu'il est souvent déstabilisé et n'est pas en mesure de jauger les choix qu'elle lui fait prendre. Il est donc certain qu'ils s'opposeront tous deux formellement à cette démarche, ou bien ma mère demandera d'être la tutrice pour garder une "main" sur l'argent.

Je pense vraiment que mon frère a besoin d'une personne extérieure à notre famille qui saura gérer plus sereinement ses intérêts.

Je ne sais absolument pas comment m'y prendre, et ne suis pas sûre que ma demande aboutera. Comment faire ? merci de m'aider

Par **jeetendra**, le **25/02/2009** à **16:23**

bonjour, renseignez vous auprès du greffe du Tribunal d'instance du lieu où réside votre frère,

ils vous renseigneront utilement, cordialement